

WALLIX annonce le succès de sa levée de fonds de 10,5M€ pour financer sa stratégie de croissance externe

- *Augmentation de capital de 5,5M€ auprès d'investisseurs institutionnels et de particuliers (via la plateforme PrimaryBid) en complément de l'emprunt obligataire convertible en actions de 5 M€ à souscrire par NextStage.*

Paris, 9 juin 2023 - WALLIX (Euronext ALLIX), éditeur européen de logiciels de cybersécurité et expert en gouvernance des comptes à privilèges (PAM), annonce le succès de son opération d'augmentation de capital s'adressant aux investisseurs institutionnels et aux particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l' « **Opération** »).

Jean-Noël de Galzain, Président Directeur Général de WALLIX GROUP, déclare : « *Je tiens à remercier les investisseurs institutionnels et individuels pour leur soutien et leur confiance dans cette nouvelle étape du développement du Groupe, aussi bien les actionnaires qui nous ont renouvelé leur confiance à cette occasion que les nouveaux qui nous rejoignent. Le marché de la cybersécurité est en pleine expansion et en perpétuel mouvement et l'ambition de WALLIX a toujours été d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. Avec cette augmentation de capital et l'émission obligataire, WALLIX se donne les moyens de d'accélérer le volet de croissance externe de son plan UNICORN25 pour construire une offre souveraine ambitieuse de cybersécurité en Europe.* »

Modalité de l'augmentation de capital

L'Opération s'est élevée à un montant total d'environ 5,5M€, prime d'émission incluse, dont 80% par les investisseurs institutionnels et 20% par les particuliers via la plateforme PrimaryBid.

Elle a été réalisée par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 524 861 actions nouvelles ordinaires de la Société (les « Actions Nouvelles »), dans le cadre :

- d'une augmentation de capital, réalisée par placement privé, d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 4,4 M€ par l'émission de 419 961 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de bénéficiaires (conformément à la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société en date du 15 juin 2022 sur le fondement de l'article L. 225é-136 du code de commerce), (le « **Placement Privé** »)
- d'une augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) d'environ 1,1M€ par l'émission de 104 900 actions nouvelles avec suppression du préférentiel de souscription et par voie d'offre au public, au profit d'investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid (conformément à la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2022) (l' « **Offre PrimaryBid** »).

Les actions nouvelles, représentant environ 8,81% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de la levée de fonds et 8,10% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après réalisation de la levée de fonds, sont émises par décisions du Président-Directeur Général, en vertu de la délégation de compétence conférée le 30 mai 2023 par le Conseil d'Administration de la Société.

Le prix de souscription par action dans le cadre du Placement Privée et de l'Offre PrimaryBid a été fixé à un montant de 10,50 €.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth® à Paris interviendront le 13 juin 2023. Dès leur émission, les actions ordinaires nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions existantes de WALLIX. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR 0010131409 - ALLIX.

En application des articles 1.4 et 3.2 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, des articles L.411-2 et L.411-2-1 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'AMF, le Placement Privé et l'Offre PrimaryBid n'ont pas donné et ne donneront pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Incidence de la levée de fonds sur l'actionariat de WALLIX

A l'issue de la levée de fonds, le capital social WALLIX s'élèvera à 648 066,90€ et sera composé de 6 480 669 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune. Les actions nouvellement émises représentent 8,81% du nombre d'actions en circulation avant l'émission et 8,10% après l'émission. A titre d'exemple, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société avant le lancement de la levée de fonds détiendra désormais une participation de 0,92%.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat (sur une base non diluée) avant et après la réalisation de la levée de fonds est la suivante :

Avant la réalisation de l'Opération, au 28 février 2023

Actionnaires	Nbr d'actions	%	Nbr de droits de vte	%
Dirigeants mandataires sociaux	855 736	14,37	1 691 219	22,21
Jean-Noël de GALZAIN	623 522	10,47	1 234 543	16,21
Amaury ROSSET	232 214	3,90	456 676	6,00
Mandataires sociaux hors dirigeants	433 170	7,27	866 340	11,38
TDH – M. Thierry Dassault	433 170	7,27	866 340	11,38
M. Jean-Pierre BRULARD	-	0,00	-	0,00
Salariés	117 772	1,98	172 269	2,26
Titres auto-détenus	13 476	0,23	-	0,00
Public	4 535 654	76,16	4 885 330	64,15
TOTAL	5 955 808	100,00	7 615 158	100,00

Après la réalisation de l'Opération

Actionnaires	Nbr d'actions	%	Nbr de droits de vte	%
Dirigeants mandataires sociaux	865 736	13,36	1 701 219	20,90
Jean-Noël de GALZAIN	633 522	9,78	1 244 543	15,29
Amaury ROSSET	232 214	3,58	456 676	5,61
Mandataires sociaux hors dirigeants	433 170	6,68	866 340	10,64
TDH – M. Thierry Dassault	433 170	6,68	866 340	10,64
M. Jean-Pierre BRULARD	-	0,00	0	0,00
Salariés	117 772	1,82	172 269	2,12
Titres auto-détenus	13 476	0,21	0	0,00
Public	5 050 515	77,93	5 400 191	66,34
TOTAL	6 480 669	100	8 140 019	100

Emission Obligations convertibles

WALLIX a également conclu, avec la société d'investissement NextStage AM, un accord sur un *term sheet* pour la souscription d'obligations convertibles en actions (« OCA 2023 ») pour un montant total de 5 millions d'euros. Il est prévu que l'emprunt obligataire soit émis d'ici le 30 juin 2023.

Les principales caractéristiques¹ de l'émission d'OCA 2023 sont les suivantes :

Montant de l'emprunt	5,0 M€
Maturité des obligations	4 tranches du 31 décembre 2026 au 31 décembre 2029
Taux d'intérêt annuel	6%
Prix de conversion	16 €
Prime de non-conversion annuelle	8% (non capitalisés)

Intermédiaires financiers et conseils

TP ICAP Midcap agit en tant que Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs ont pu souscrire uniquement via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site Internet de PrimaryBid (<https://primarybid.fr/>).

Le cabinet Shearman & Sterling LLP intervient en qualité de conseil juridique sur ce Placement Privé. ACTUS finance & communication intervient en qualité de conseil en communication financière.

A PROPOS DE WALLIX

Éditeur de logiciels de cybersécurité, WALLIX est le spécialiste européen de la sécurisation des accès et des identités numériques, leader mondial du PAM, le Privileged Access Management. Les technologies de la société permettent aux entreprises de répondre aux enjeux actuels de protection des réseaux informatiques et de sécurité des données. Elles assurent la détection et la résilience aux cyberattaques en vue de protéger les actifs numériques des organisations et de maintenir la continuité d'activité du système d'information, dans le cloud et dans les réseaux industriels. Elles simplifient également la mise en conformité aux exigences réglementaires concernant l'accès aux infrastructures informatiques et aux données critiques. Avec ses solutions PAM4ALL, PAM4OT et Trustelem, WALLIX accompagne ses clients pour moderniser leur système d'information et mettre la cybersécurité au service de leur transformation numérique. La société s'appuie sur un réseau de partenaires distributeurs, revendeurs et intégrateurs certifiés pour accompagner plus de 2000 organisations à travers le monde dans tous les secteurs de l'économie. L'entreprise est cotée sur Euronext (ALLIX). Les fondateurs et dirigeants ainsi que la structure d'investissement T.D.H (Thierry Dassault Holding) sont les actionnaires historiques de référence.

OT.security by WALLIX est une marque dédiée à la sécurisation des accès et des identités numériques dans les environnements industriels.

WALLIX affirme sa responsabilité numérique et s'engage à contribuer à la construction d'un espace numérique européen de confiance, garant de la sécurité et de la confidentialité des données des organisations mais également pour tout individu soucieux de la protection de son identité numérique et du respect de sa vie privée. Le numérique, qu'il soit pour des usages professionnels ou personnels, doit être éthique et responsable afin de vivre une transformation numérique sociétale sécurisée et respectueuse des libertés individuelles.

www.wallix.com | info@wallix.com

¹ Les caractéristiques détaillées seront présentées dans la documentation relative à cette émission obligataire disponible d'ici le 30 juin 2023 ainsi que dans le prochain rapport financier

CONTACTS COMMUNICATION FINANCIÈRE

ACTUS Finance & Communication

Relations Investisseurs - Hélène DE WATTEVILLE

01 53 67 36 33 / wallix@actus.fr

Relations Presse - Déborah SCHWARTZ

06 27 09 05 73 / dschwartz@actus.fr

www.wallix.com | info@wallix.com

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société WALLIX dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

En ce qui concerne les États membres de l'Espace Economique Européen (à l'exception de la France), la présente communication et l'offre à laquelle elle se rapporte ne s'adressent qu'à des personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus. Les actions auxquelles ce communiqué se rapporte ne sont disponibles que pour, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces actions ne sera conclu qu'avec des investisseurs qualifiés. Les personnes qui ne sont pas des investisseurs qualifiés ne doivent pas agir sur la base de la présente communication ni s'y fier dans aucun État membre de l'EEE (à l'exception de la France).

En ce qui concerne la France, l'offre d'actions au public par le biais de l'Offre PrimaryBid est exemptée de l'obligation de produire un prospectus en vertu de l'article L.411-2-1, 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement Général de l'AMF. En France, la présente communication et toute communication ultérieure s'adressent à la fois aux investisseurs qualifiés et au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société WALLIX ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société WALLIX n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. WALLIX n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse et est uniquement destiné aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) (les « Investisseurs Qualifiés RU »). Les actions auxquelles la présente communication se rapporte ne sont disponibles que pour les Investisseurs Qualifiés RU, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces actions ne sera conclu qu'avec des Investisseurs Qualifiés RU. Les personnes qui ne sont pas des Investisseurs Qualifiés RU ne doivent pas agir sur la base de la présente communication ni s'y fier au Royaume-Uni.

S'agissant du Royaume-Uni, ce document ne doit être distribué qu'aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut être légalement communiquée ou transmises par ailleurs (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par une personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de WALLIX ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par WALLIX. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. WALLIX ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, communiqué, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Le présent communiqué contient des informations privilégiées aux fins de l'article 7 du règlement (UE) n° 596/2014. La personne responsable de la publication de ces informations pour le compte de WALLIX Amaury ROSSET, directeur administratif et financier de WALLIX.